

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2026 à 19h00

ppp

Présidente : I. PASTEUR, Maire

Nombre de conseillers

Présents :

- ♦ en exercice : 29
- ♦ présents : 26
- ♦ votants : 29

Mme Isabelle PASTEUR, Mme Sophie PANNETIER, M. Moulay JELLAL, Mme Valérie PONTONNIER, M. Tanguy BAGNARD, M. Arnaud DEMANGE, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Philippe SCHMITT, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Patricia BONNEAU, Mme Véronique BACHELARD, M. Pierre ABECASSIS, Mme Kheira BOUZIANE LAROUSSI, M. Khammay SOUVANLASY, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Evelyne PREIONI VINCENT, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Sophie BOUVIER, Mme Mélanie SOUHAÏT, Mme Maïlys GANHY, Mme Zahira DEGOUDJ, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Sébastien KENCKER, Mme Caroline LE ROUX

ppp

Date de convocation

23 juin 2026

Date de publication

02 juillet 2026

Excusés : Mme Catherine GOZZI (pouvoir à T. BAGNARD), M. Karim KHATRI (pouvoir à V. PONTONNIER), M. Julien CHAPET (pouvoir à S. KENCKER)

Secrétaire de séance : Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire



10.VILLE DE QUETIGNY – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF) POUR L'ANNEE 2026

Décision : Unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026 ;

L'association CSF constitue un acteur essentiel de la vie locale. Par ses actions, elle propose des activités sociales et familiales et contribue à l'animation du territoire, au développement de la capacité d'agir des habitants ainsi qu'au renforcement du lien social.

Dans un contexte marqué par la reconduction entre la Ville et la CAF pour deux ans de la Convention Territoriale Globale (CTG) actuelle, ainsi que les perspectives de renouvellement et des nouvelles orientations, les priorités de la CAF en matière de parentalité, d'inclusion sociale et d'animation de la vie sociale, les enjeux spécifiques du quartier prioritaire, la Ville et l'association CSF souhaitent conforter leur partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention d'objectifs et de moyens (**jointe en annexe 7**). Cette dernière a pour objet de définir les engagements réciproques des parties, les objectifs poursuivis, les modalités d'évaluation des actions menées ainsi que les conditions du soutien apporté par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20260630-DG01072026CM10-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Pour l'année 2026, le soutien financier de la Ville est fixé comme suit :

Ludothèque :

- **25 150 €** pour la section ludothèque

Fonctionnement de l'association :

- **2410 €** pour le fonctionnement de l'association

Dispositif « LAEP » :

- **6500 €** pour soutenir les actions au titre de la parentalité (LAEP et temps parentalité au sein de la Parenthèse)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

La Ville met également à disposition de l'Association des moyens matériels et logistiques, notamment des locaux au sein de la Médiathèque « La Parenthèse ».

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens à signer avec l'association CSF pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 **jointe en annexe 7** ;
- D'autoriser Madame la Maire à y apporter toutes modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte nécessaire à son application.



Fait à Quetigny, le 30 juin 2026
Copie Certifiée Conforme,

Isabelle PASTEUR
Maire de Quetigny
Vice-Présidente de Dijon Métropole